

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7382

concernant l'octroi d'un contrat de déneigement des stationnements, des trottoirs et des entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que des résidences

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 57.5 b) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 5 septembre et le 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Déneigement Techni-Snow inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de déneigement des stationnements, des trottoirs et des entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que des résidences à l'entreprise Déneigement Techni-Snow inc. au montant approximatif de cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cent neuf dollars (590 409 \$ avant taxes) pour les trois périodes du contrat, soit environ cent quatre-vingt-seize mille huit cent trois dollars (196 803 \$ avant taxes) par période de contrat. La durée initiale du contrat est du 1^{er} novembre 2024 au 15 mai 2025. Le contrat pourra être renouvelé à deux reprises, soit du 15 octobre 2025 au 15 mai 2026 et du 15 octobre 2026 au 15 mai 2027 selon les mêmes termes, prix et conditions;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer ledit contrat pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7383

concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (CER)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU que l'article 6.1 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que lors de la nomination ou du renouvellement de mandat des membres, le conseil d'administration devra tenir compte de la qualification et de l'expertise nécessaire au fonctionnement du CER - un curriculum vitae est joint au dossier de recommandation de nomination;

ATTENDU l'article 2 de l'Avis qui prévoit l'exigence minimale de composition du comité d'éthique de la recherche désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature reçu au Secrétariat général;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la professeure Chantal Verdon au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 29 octobre 2024 au 28 octobre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7384

concernant la nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des petits

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que le Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits détient un bail emphytéotique avec l'UQO jusqu'au 31 mai 2051;

ATTENDU qu'une résolution du CPE l'Univers des Petits réserve un siège d'administrateur à l'UQO au sein de son conseil d'administration;

ATTENDU la résolution 453-CA-7008 nommant madame Annick Garneau, agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances, représentante de l'UQO au CA du CPE l'Univers des Petits pour un premier mandat débutant le 5 décembre 2022 et se terminant le 4 décembre 2024;

ATTENDU que madame Annick Garneau ne souhaite pas solliciter un deuxième mandat;

ATTENDU la pertinence de maintenir la représentation de l'UQO au sein du CA du CPE l'Univers des Petits;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Stéphanie Turgeon, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, représentante de l'UQO au conseil d'administration du CPE l'Univers des Petits pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 5 décembre 2024 et se terminant le 4 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7385

concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les travaux en cours de révision et d'harmonisation du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement des études de premier cycle*;

ATTENDU la résolution 419-CE-3386 de la commission des études du 3 octobre 2024 concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*;

ATTENDU les explications de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* tel que présenté;

D'APPLIQUER cette modification à compter du trimestre d'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7386

concernant le projet de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les travaux en cours de révision et d'harmonisation du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU la résolution 419-CE-3387 de la commission des études du 3 octobre 2024 concernant le projet de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU les explications de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs* tel que présenté;

D'APPLIQUER cette modification à compter du trimestre d'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7387

concernant la migration de l'infrastructure des serveurs en infonuagique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 5 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le remplacement requis de notre infrastructure des serveurs désuète;

ATTENDU d'avoir une infrastructure serveurs à haute disponibilité et résiliente en infonuagique;

ATTENDU d'avoir une infrastructure serveurs évolutive;

ATTENDU l'hébergement des copies de sécurité en infonuagique;

ATTENDU les obligations de conformité en lien avec la cybersécurité;

ATTENDU les exigences gouvernementales en matière de cybersécurité;

ATTENDU de suivre les recommandations du MCN quant à la migration en infonuagique;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le transfert de l'infrastructure des serveurs en infonuagique vers l'hébergeur AWS;

D'APPROUVER l'hébergement des copies de sécurité chez AWS;

D'APPROUVER que l'UQO mandate le courtier du MCN pour préparer un contrat sans appel d'offre avec AWS en utilisant le véhicule d'achat du MCN;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7387

concernant la migration de l'infrastructure des serveurs en infonuagique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

D'APPROUVER l'ajout de l'interconnexion entre le réseau de l'UQO et le serveur en infonuagique;

D'APPROUVER les sommes requises pour les trois (3) prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7388

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 29 octobre 2024;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025, tel que déposé en annexe 1, comprenant les modifications suivantes :

Au 29 octobre 2024 :

1. **Abolition** d'un (1) poste professionnel de conseillère ou conseiller d'orientation professionnelle (#P0024) aux Services aux étudiants à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste professionnel de conseillère ou conseiller en emploi aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme;
3. **Abolition** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif (#B0141) au Secrétariat général à Gatineau;
4. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau;
5. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Service des finances à Gatineau;
6. **Création** d'un (1) poste professionnel d'attachée ou d'attaché d'administration au Rectorat à Gatineau.

À titre informatif, une modification de titre d'emploi, qui ne vient pas modifier le plan des effectifs :

- **Modification** du titre d'emploi du poste de conseillère ou conseiller en prévention d'inconduite (#P0137) pour conseillère ou conseiller en prévention du harcèlement (titre non officiel) au Secrétariat général à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7389

concernant les modifications au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*;

ATTENDU les nouveaux processus d'accueil et d'intégration administrative et financière établis à l'été 2024 et visant à réduire les mauvaises créances en s'assurant que les personnes étudiantes s'acquittent de leurs frais à la date prévue;

ATTENDU l'analyse de ce qui se fait dans les autres universités québécoises;

ATTENDU les discussions avec l'Association générale des étudiants (AGE-UQO);

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Diane Richard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER d'augmenter à 60 \$ le montant de la pénalité en cas de non-paiement du solde exigible à la date indiquée à l'état de compte de la personne étudiante;

D'APPROUVER d'ajouter des intérêts en cas de non-paiement du solde exigible correspondant au taux préférentiel + 1 %, pour les soldes de 500 \$ et plus seulement;

D'APPROUVER que ces modifications soient effectives dès le trimestre d'hiver 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7390

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-seizième réunion tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la subvention ministérielle des règles budgétaires 2024-2025, règle 2.1.10 formation en sciences infirmières;

ATTENDU les critères d'embauche des professeurs-es;

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 30 septembre 2024;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-64-1627 de la 64^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences infirmières tenue le 30 septembre 2024 recommandant l'embauche de madame Anne Joelle Schweitzer;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Anne Joelle Schweitzer;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par monsieur Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Anne Joelle Schweitzer à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant le 1^{er} novembre 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Anne Joelle Schweitzer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 476-CA-7391